

		<h2>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL</h2>	
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE		SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Du 11 DECEMBRE 2023	
DÉPARTEMENT Haute-Saône			
ARRONDISSEMENT Lure			
<h3>Facturation de l'utilisation des installations sportives par les collèges luxoviens</h3>			
DÉLIBÉRATION N° 2023-136		Le onze décembre de l'année deux mille vingt-trois à 19H00 à Saint-Sauveur, salle Polyvalente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jacques DESHAYES.	
En exercice : 38 Titulaires présents : 34 Pouvoirs : 4 Nombre de votants : 38		Le Conseil Communautaire nomme Isabelle FORMET secrétaire de séance.	

Nom	Présents*	Excusés, supplés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, supplés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, supplés par, procuration à
Martine ANDING			Sophie EL OMRI			Maryline MANTION		
Martine BAVARD			Claudette FAIVRE-BAZIN			Gabriel MIGNOT		
Jérôme BERNARD			Isabelle FORMET			Jean-Claude NEVEUX		
Joël BRICE			Marie-Christine FRICHET			Nicolas NURDIN		
Frédéric BURGHARD			Sylvie GAVOILLE	POUV	Eric PETITJEAN	Éric PETITJEAN		
Michel CALLOCH			Philippe GÉRARD			Sébastien RICHARDOT		
Christian CHAMAGNE			Bernard GIRE	POUV	Jacques DESHAYES	Catherine SALFRANC		
Roland CHAMAGNE			Gérard GROSJEAN			Alain SCHELLE		
Joël DAVAL			Stéphane KROEMER			Nathalie SIRVEAUX		
Jacques DESHAYES			Loïc LABORIE			Daniel TONNA		
Véronique DEVOILLE			Didier LARROQUE			Rodolphe WACOGNE		
André DIRAND			Béatrice LEPAGNEY	POUV	Martine BAVARD	Laurent ZIEGLER		
Nathalie DIRAND			Pascale MANGIN	POUV	Nathalie SIRVEAUX			

*P = Présent(e) / EXCUSE = Excusé(e) / A = Absent(e) / POUV = Pouvoir donné à / SUPP = Supplé(e) par / RETARD = Retard

Exposé

La Communauté de Communes du Pays de Luxeuil a acté en mai 2019, la fin des mises à disposition gratuites de ses équipements sportifs aux établissements scolaires du second degré.

Les collèges luxoviens dédient annuellement une partie de leur enveloppe octroyée par le Conseil Départemental de la Haute-Saône, à l'utilisation de la piscine intercommunale des 7 chevaux.

Le Lycée Lumière participe à hauteur de 8.50 € de l'heure pour les installations couvertes et 5.50 € de l'heure pour les installations extérieures dans le cadre de l'utilisation du complexe sportif intercommunal les Merises.

Il convient désormais de fixer les conditions de mises à disposition du complexe par les collèges luxoviens.

Les tarifs horaires pour ces utilisateurs seraient identiques à ceux définis pour le Lycée Lumière en conseil communautaire du 16 octobre 2023.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 DECEMBRE 2023

Objet

Facturation de l'utilisation des installations sportives par les collèges luxoviens

Envoyé en préfecture le 13/12/2023

Reçu en préfecture le 13/12/2023

Publié le

ID : 070-247000755-20231211-D2023_136-DE

Délibération n°2023

136

Page 2 sur 2

Décisions

Après en avoir délibéré et à l'**unanimité**, le Conseil Communautaire décide

- De valider le taux horaire d'utilisation du complexe sportif intercommunal les Merises par les collèges luxoviens de la manière suivante :
 - 8,50 € de l'heure pour les installations couvertes (grande salle, petite salle, mur d'escalade, salle de gymnastique) ;
 - 5.50 € de l'heure pour les installations extérieures (piste d'athlétisme)
- D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Ainsi délibéré et signé

Pour copie conforme

Le Président

Jacques DESHAYES